



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALERTE DECLENCHEE NIVEAU 1

Zone : 56.08.10 - Baie De Plouharnel Nord - **Classement :** A - **Groupe :** 3

Date : 20/08/2026

Observations et commentaires :

Une contamination a été détectée (voir résultat(s) joint(s)) dans l'/les échantillon(s) prélevé(s) le 18/08/2026 dans la zone de production 56.08.10 - Baie De Plouharnel Nord classée A pour le groupe 3.

Les résultats obtenus dépassent la valeur seuil de **230 E. coli / 100 g C.L.I.** En conséquence, **le dispositif d'alerte REMI (niveau 1)** est déclenché.

Résultats d'analyse :

Date de prélèvement	Zone de production			Coquillage prélevé	N° d'analyse	Nombre d'E.Coli *
	Nom	Numéro	Nom des points			
18/08/2026	Baie De Plouharnel Nord	56.08.10	056-P-012 - Kercroc	Huître		390
18/08/2026	Baie De Plouharnel Nord	56.08.10	056-P-013 - Anse du Pô	Huître		46000

* Résultat exprimé en nombre d'Escherichia coli / 100 g de Chair et Liquide Intervalaire

Commentaires :

Suite au déclenchement de cette alerte N1 et dans l'attente des résultats de contrôle, il convient :

- de reporter et/ou restreindre la récolte des coquillages dans la ou les zones concernées,
- de bloquer et stocker en bassin les coquillages concernés depuis la date du prélèvement déclencheur (pour ceux encore présents au sein des établissements). Le transfert reste possible soit vers un établissement de purification agréé (avec mise en place d'une purification adaptée à la contamination), soit vers un établissement de transformation agréé (pour subir un traitement thermique approprié). Il est rappelé que pour les transferts entre établissements, les coquillages doivent être accompagnés d'un document d'enregistrement dûment renseigné,
- d'informer de la pré-alerte les établissements destinataires de ces lots de coquillages (mention spécifique à renseigner sur le document d'enregistrement),
- de suivre ces recommandations jusqu'au bulletin de levée de la pré-alerte N1

Contact

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER MORBIHAN (DDTM)